

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Exposition «La Franche-Comté au temps de Courbet» - Subvention complémentaire du Ministère de la Culture et de la Communication

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération en date du 13 décembre 1999, le Conseil Municipal a adopté le projet d'exposition «La Franche-Comté au temps de Courbet» et autorisé M. le Maire à solliciter les subventions attendues de l'Etat, du Département et de la Région. Il est rappelé que le budget total de cette manifestation se monte à 2 490 000 F.

Suite à une démarche auprès de la Commission des Finances, de l'Economie Générale et du Plan de l'Assemblée Nationale, une subvention complémentaire de 100 000 F a été inscrite, à titre exceptionnel et non reconductible, au budget du Ministère de la Culture et de la Communication pour cette opération.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter cette aide exceptionnelle et de l'inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception de l'arrêté attributif :

- en recettes sur l'imputation 92.322/74718.00401 (Participation de l'Etat - Exposition «La Franche-Comté au temps de Courbet») Code service 52010.

- en dépenses sur l'imputation 92.322/6236.00401 (Frais d'impression - Exposition «La Franche-Comté au temps de Courbet») code service 52010.

«M. LE MAIRE : C'est une exposition qui aura lieu à quelle date, Marcel ?

M. FERREOL : L'inauguration se fera le 15 septembre 2000.

M. LE MAIRE : Tous rendez-vous le 15 septembre pour cette exposition sur la «Franche-Comté au temps de Courbet». Il y a d'ailleurs pour l'instant une exposition à Paris au Musée d'Orsay sur Courbet».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 10 avril 2000.